

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le douze janvier deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle Azura 2000 sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – M. FONTENEAU Jean-Claude – Mme GUINEBERTEAU Valérie, Mme LEFORT Sophie, Adjointes
Mmes ONILLON Blandine – RAUD Virginie – CASSIN Inès – LEROUX Sandrine – ÉMERIAU Maud – CHARBONNIER Laëtitia – COMPARAT Laure – CHERBONNIER Georgette – Mrs BARANGER Arnaud – RIGOULAY Michel – CHARRAUD Philippe – SAUVÊTRE Pascal – POITOU Nicolas – BELLANGER Fabien – M. BONNIN Daniel – JOBARD David

Secrétaire de séance : Mme CHARBONNIER Laëtitia

V - MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LA COMMUNE DE TRÉMENTINES ET LA COMMUNE DE NUAILLÉ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Maire de Nuaille concernant un échange de terrains entre la commune de Trémentines et la commune de Nuaille.

En effet, la commune de NUAILLÉ souhaite disposer de réserves foncières afin d'assurer la production de nouveaux logements et ce, en conformité avec les orientations de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération du Choletais.

La commune de Nuaille a identifié au Sud-Ouest du territoire de la commune TRÉMENTINES, secteur de la Gachetière, des emprises foncières, appartenant à M. et Mme PIOU, desquelles il serait extrait, après division foncière, une parcelle de terrain d'une superficie de 6ha 11a 34ca.

De son côté, la commune de NUAILLÉ a identifié, dans le secteur de La Gilbertière, des emprises appartenant aux consorts BELOUARD desquelles il serait extrait également après division foncière, trois parcelles, d'une superficie respective de 2ha 69a 88 ca, 2ha 24a 83ca et 1ha 16a 63ca, soit, au total, 6 ha 11a 34ca.

Au total, l'ensemble des emprises foncières affectées par cette opération, dont les états parcellaires sont annexés à la présente délibération, seraient désignées de la manière suivante :

Commune de NUAILLÉ

Parcelles	Propriétaires	Superficie
Section B n° 111	Consorts BELOUARD	1ha 16a 63ca
Section B n° 112	Consorts BELOUARD	2ha 24a 83ca
Section B n° 113	Consorts BELOUARD	2ha 69a 88ca
TOTAL		6ha 11a 34ca

Accusé de réception en préfecture
040-21490354-1-20220112-2022-01-12-05-DE
Date de réception : 17/01/2022
Date de réception préfecture : 17/01/2022

Commune de TRÉMENTINES

Parcelles	Propriétaires	Superficie
Section ZY n° 63	M. et Mme PIOU Louis-Claude	6ha 11a 34ca
TOTAL		6ha 11a 34ca

Cette opération aurait pour conséquence de modifier les limites territoriales des 2 collectivités et ce, dans une égale proportion, soit 6ha 11a 34ca.

La commune de NUAILLÉ, en accord avec celle de TRÉMENTINES, et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, souhaite saisir Monsieur le Préfet de Maine & Loire afin qu'il soit prescrit une enquête publique sur ce projet de modification des limites de leurs territoires respectifs.

A ce titre, il est précisé que l'ensemble des frais se rapportant à l'enquête publique sollicitée sera intégralement pris en charge par la commune de NUAILLÉ.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

- Accepte que la commune de NUAILLÉ, saisisse Monsieur le Préfet de Maine & Loire afin que soit prescrite une enquête publique de modification des limites territoriales entre la commune de NUAILLÉ et la commune de TRÉMENTINES, telles qu'indiquées sur les états parcellaires joints en annexe ;
- Précise que l'ensemble des frais relatifs à l'enquête publique sollicitée sera intégralement pris en charge par la commune de NUAILLÉ ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne régularisation de ce dossier ;

POUR COPIE CONFORME ET AFFICHAGE
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS TRANSMISSION
EN SOUS-PRÉFECTURE ET PUBLICATION LE 17 janvier 2022
LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY




Accusé de réception en préfecture
049-214903551-20220112-2022-01-12-05-DE
Date de télétransmission : 17/01/2022
Date de réception préfecture : 17/01/2022



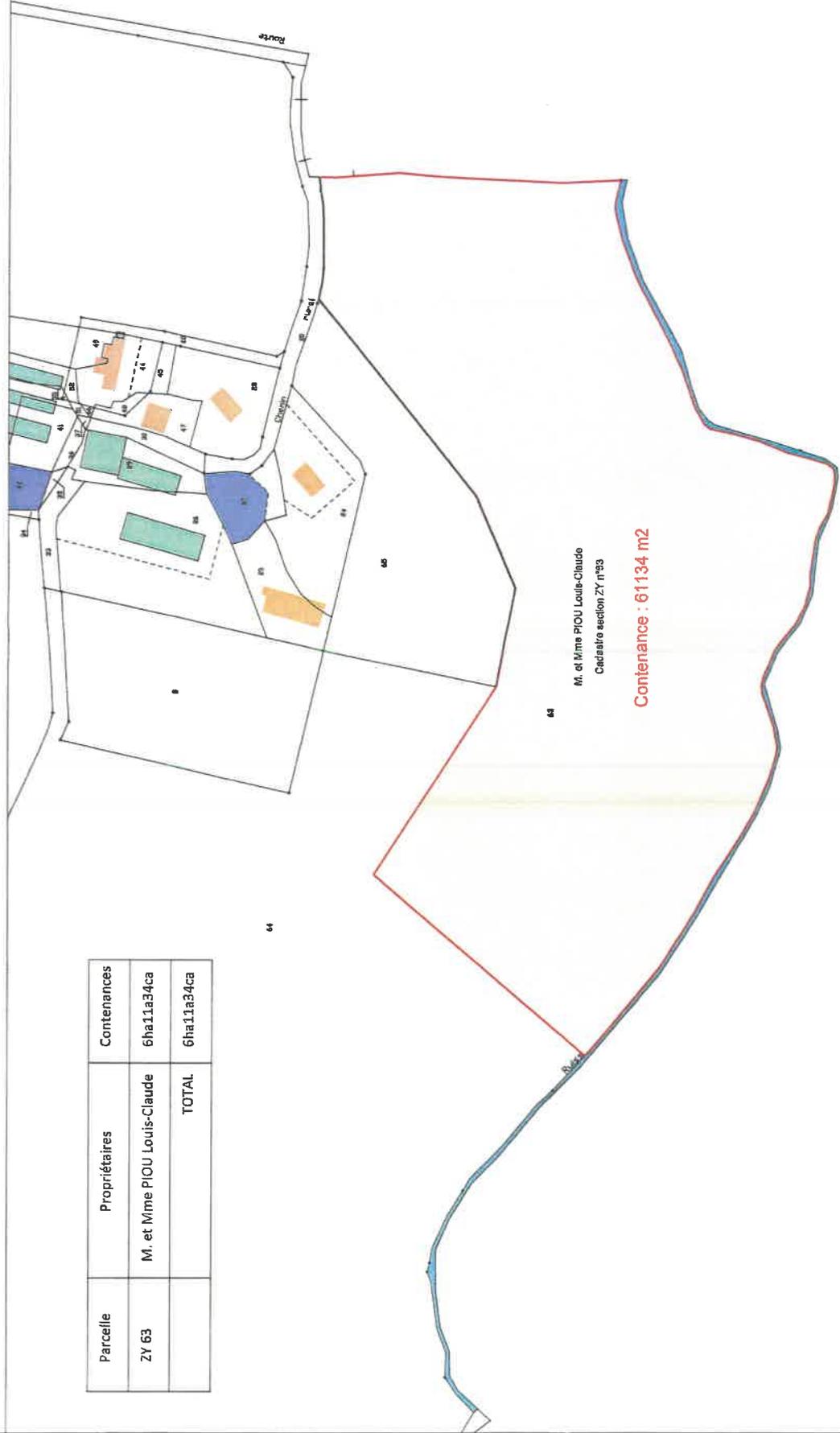
CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU
33 avenue de la Tessouaille BP 31253 - 49312 CHOLET CEDEX
Tél. 02 41 65 66 16 - cholet@geocjfr

Département du Maine-et-Loire

COMMUNE DE TREMENTINES

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Propriétaires	Contenances
ZY 63	M. et Mme PLOU Louis-Claude	6ha11a34ca
	TOTAL	6ha11a34ca





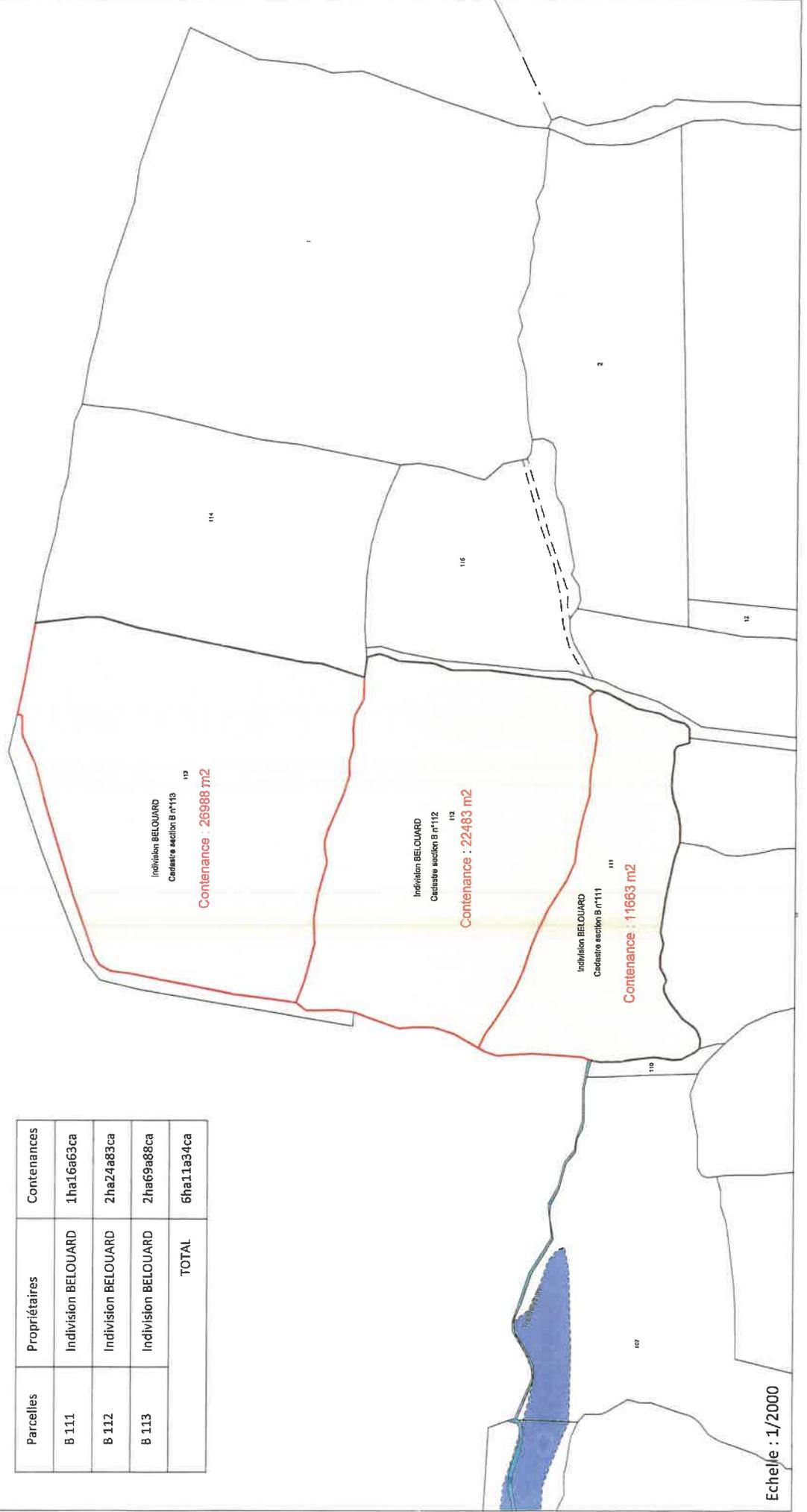
CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU
33 avenue de la Tessouaille BP 31253 - 49312 CHOLET CEDEX
Tél. 02 41 65 66 16 - cholet@geocjfr

Département du Maine-et-Loire

COMMUNE DE NUAILLE

ETAT PARCELLAIRE

Parcelles	Propriétaires	Contenances
B 111	Indivision BELOUARD	1ha16a63ca
B 112	Indivision BELOUARD	2ha24a83ca
B 113	Indivision BELOUARD	2ha69a88ca
	TOTAL	6ha11a34ca



Echelle : 1/2000